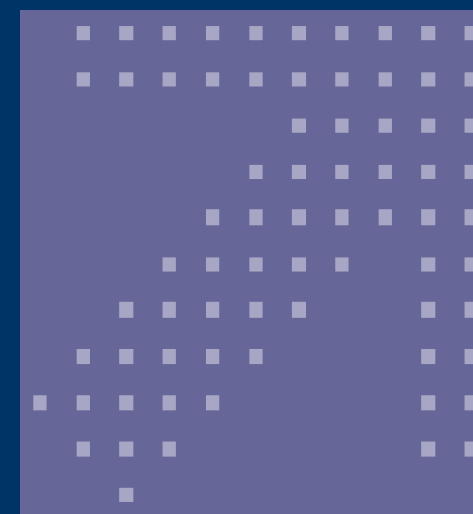


# Existe-t-il une politique publique de la Petite enfance ?

*Le point de vue de la CAF*



**POSS LR – 15 nov 2012**



## Il existe des politiques...

- Des objectifs et des enjeux variés
- Pas d'acteur unique



## Des objectifs et des enjeux variés



- Objectif nataliste ?
- Objectif d'emploi ?
- Objectif d'égalité des sexes ?
- Éveil, bien être, protection, socialisation précoce... de l'enfant ?

...et ... Des acteurs nombreux...



- Le maire , la PMI et la Caf mais aussi les parents , les entreprises...

## 3 facteurs de régulation

... qui contribuent à faire une politique



- 1-La connaissance des projets
- 2-Le diagnostic de territoire
- 3-La négociation des CEJ et le financement

## La connaissance des projets

- L'entente CAF/ CG : une approche conjointe des porteurs de projets
- Un protocole de travail partagé



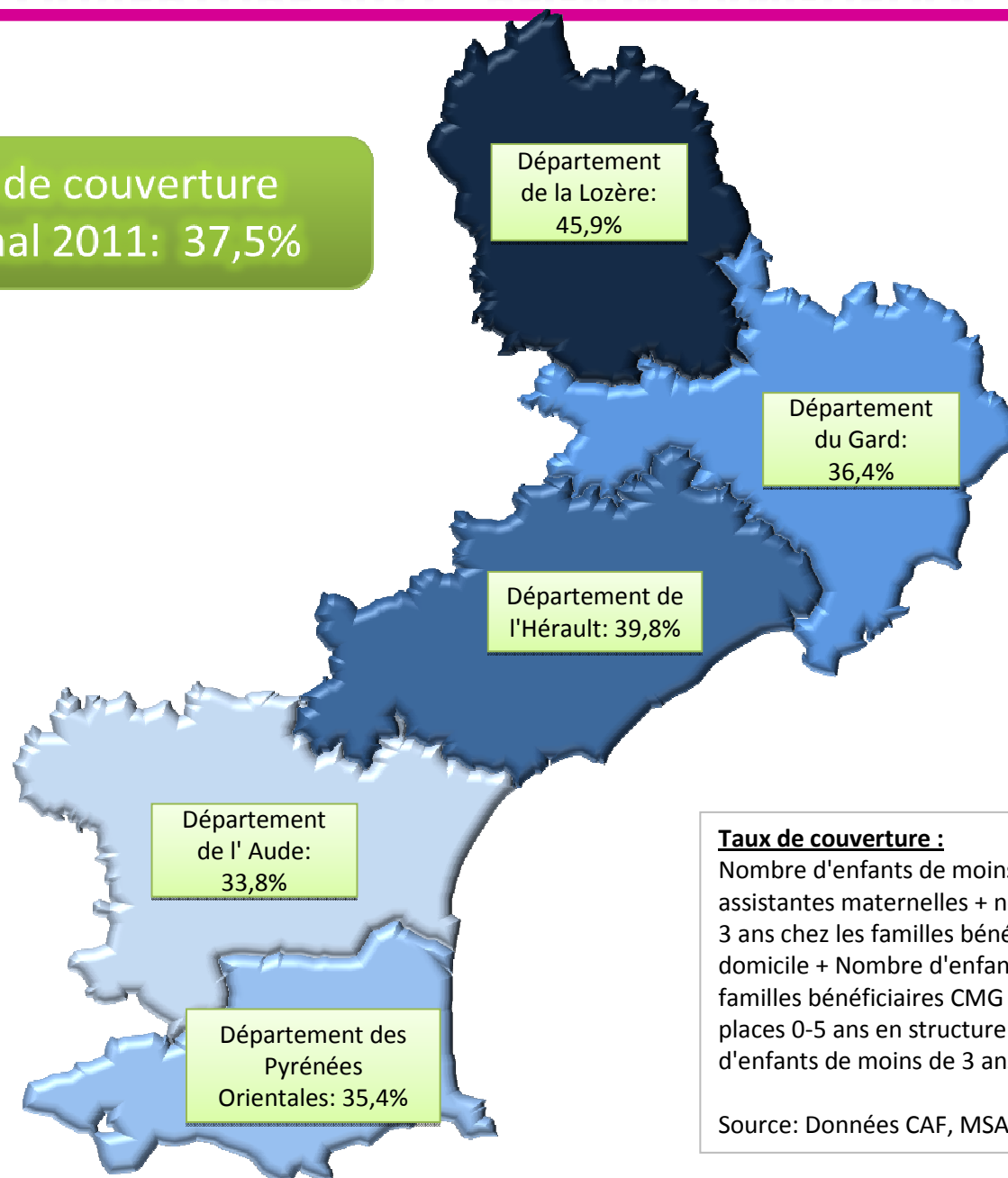
## Le diagnostic de territoire

- L'observation des données statistiques (besoins et sociologie des habitants)
- La présence sur le terrain



# TAUX DE COUVERTURE 2011– RÉGION LANGUEDOC ROUSSILLON

Taux de couverture  
régional 2011: 37,5%



## Taux de couverture :

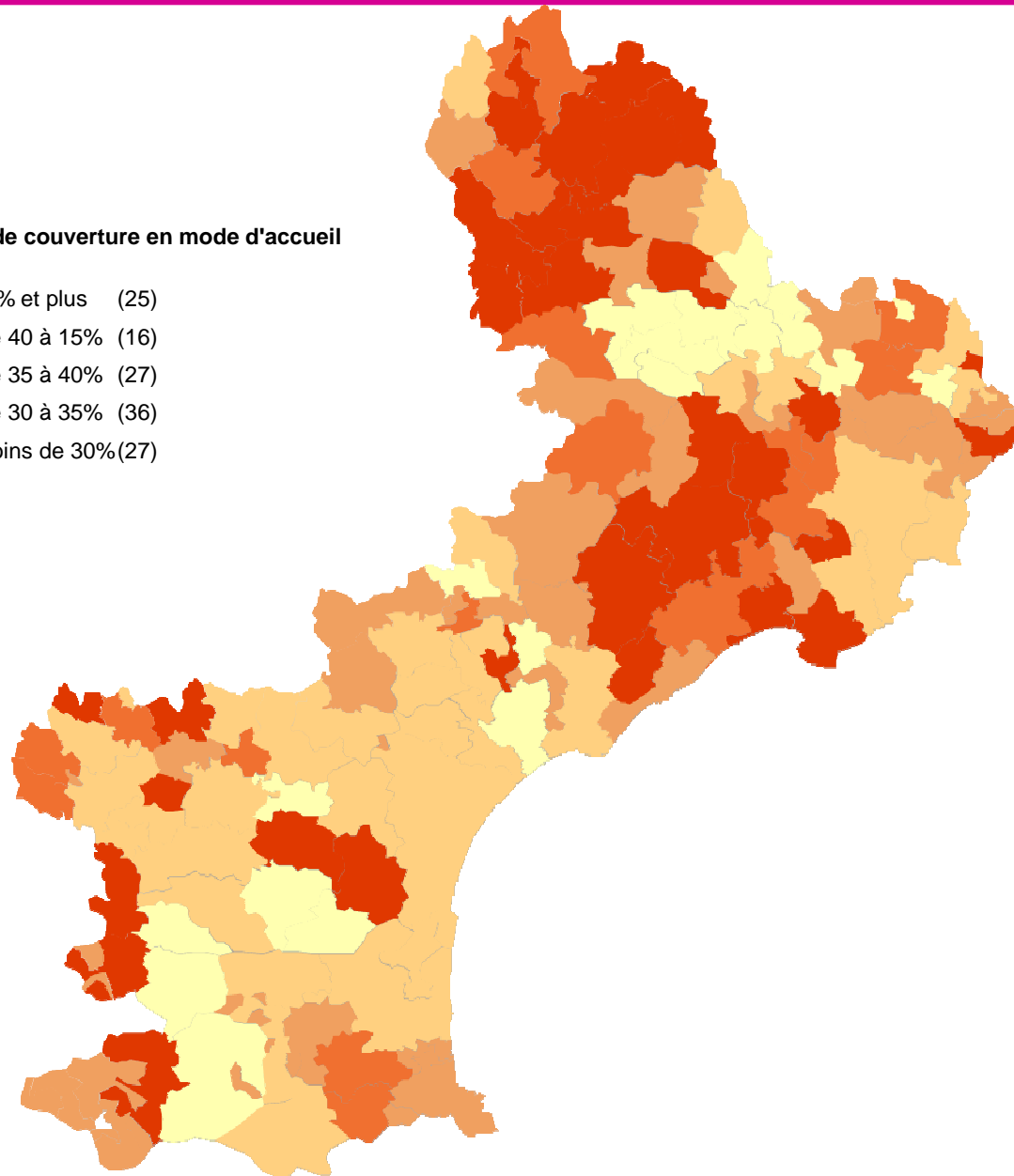
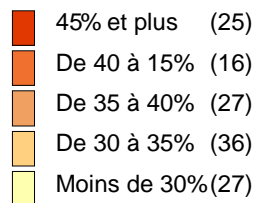
Nombre d'enfants de moins de 3 ans gardés par des assistantes maternelles + nombre d'enfants de moins de 3 ans chez les familles bénéficiaires du CMG garde domicile + Nombre d'enfants de moins de 3 ans chez les familles bénéficiaires CMG paje structure + nombre de places 0-5 ans en structure d'accueil collectif / nombre d'enfants de moins de 3 ans CAF + MSA

Source: Données CAF, MSA , Acoess-Centre Pajemploi



# TAUX DE COUVERTURE 2011– RÉGION LR PAR EPCI

## Taux de couverture en mode d'accueil

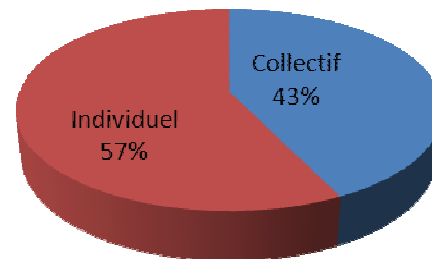


ALLOCATIONS  
FAMILIALES

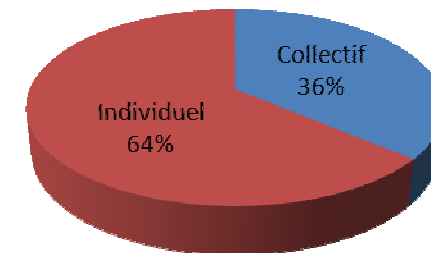
Caf  
de l'Hérault

# Répartition des modes de garde

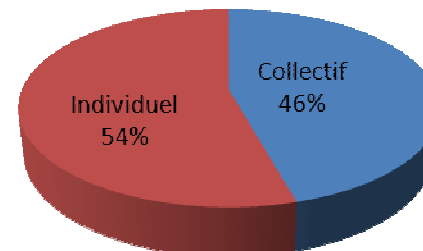
Modes de garde des jeunes enfants - Région  
languedoc Roussillon 2011



Modes de garde des jeunes enfants - France  
Métropole 2011



Modes de garde des jeunes enfants - CAF  
HERAULT 2011



## 2- LA SOCIOLOGIE DES TERRITOIRES

*L'exemple de la ville de  
Montpellier :*



## 3-La négociation des CEJ et le financement



- La CAF apporte deux niveaux de financement :
  - Une Prestation de service « socle » aux gestionnaires
  - Une prestation de service « bonnifiée » aux communes
  
- La Contrat enfance jeunesse est négocié directement avec les collectivités

# Le Contrat Enfance et jeunesse

**- Contrat d'objectifs et de co-financements  
conclu pour 4 ans**



**Objectif : développer des équipements et  
services autour de l'enfance et la  
jeunesse**

**2 volets :**

- Quantitatif
- Qualitatif

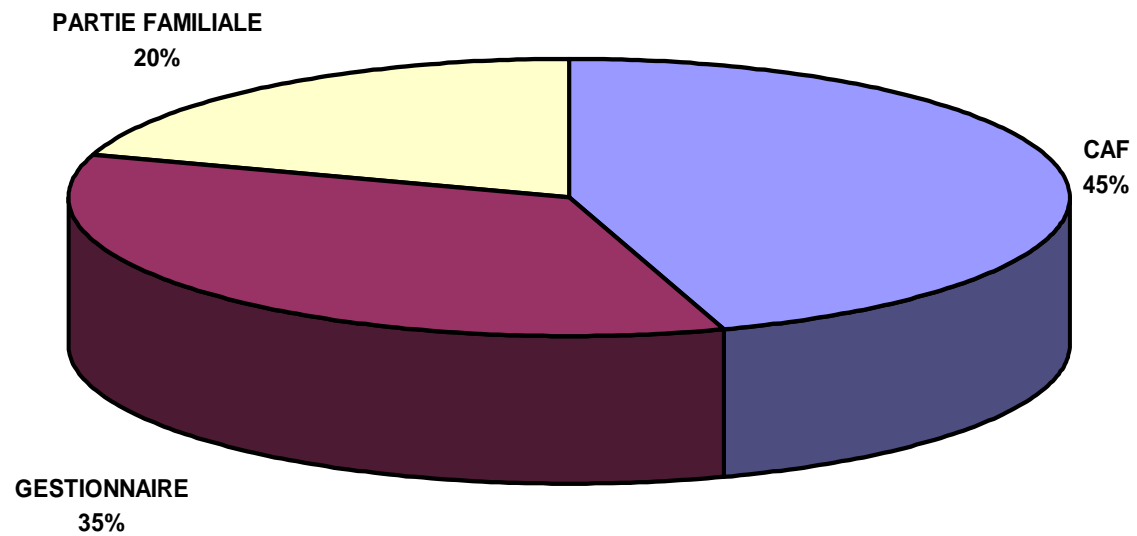
 **111 contrats signés sur le département 34**

# Le Financement de la Petite enfance par la CAF



- **Volume :**  
**Pour la Caf 34, 6100 places en accueil collectif**  
**représentant environ 7980 enfants gardés (équivalent**  
**au nb enfants gardés par les assmats)- 17 500 sur LR**
- **Engagement Caf de 28 millions sur**  
**investissement depuis 2001**
- **Engagement sur le fonctionnement :**
  - **34 millions annuels de PS**
  - **12 millions annuels de CEJ**

## FINANCEMENT D'UN PLACE DE CRECHE (PRIX MOYEN)



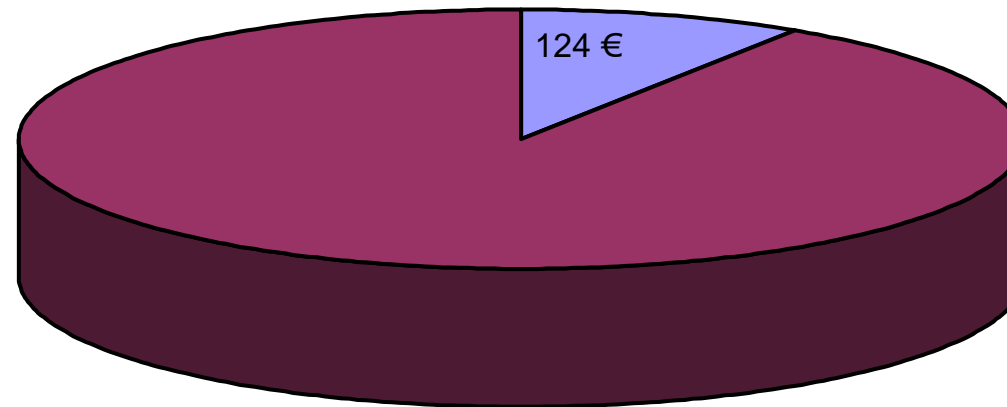
## Accessibilité financière des familles

### COÛT MENSUEL D'UNE PLACE EN ACCUEIL COLLECTIF

Coût mensuel  
d'une place 1370 €

Payé par les  
familles  
9%

\* avec des  
revenus  
mensuels de  
1 096 €



Autre  
91%

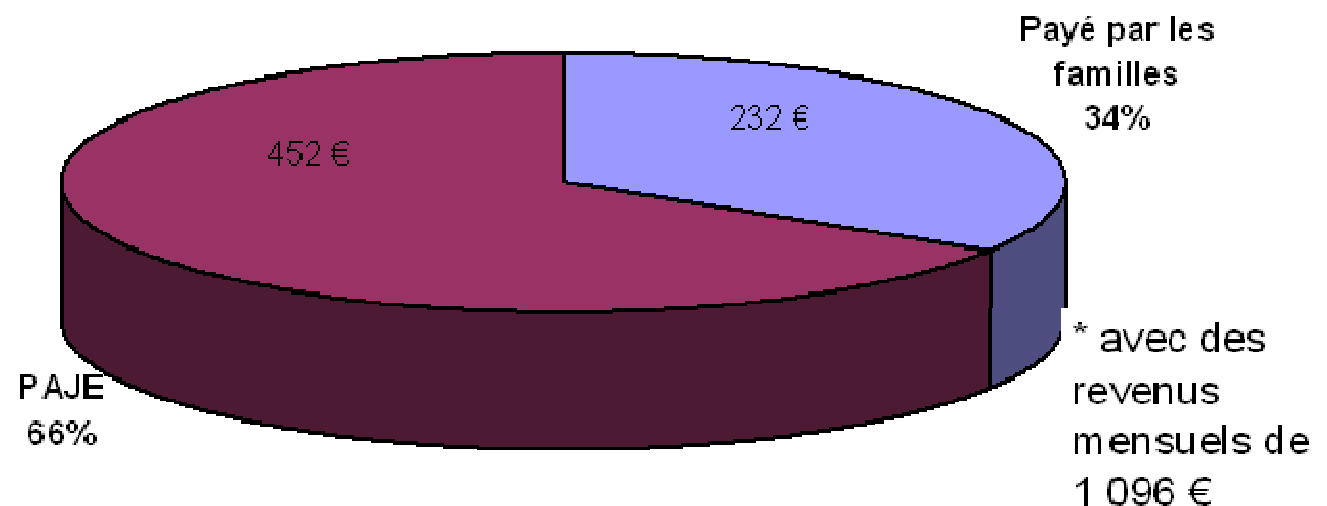




## Accessibilité financière des familles (suite)

### COÛT MENSUEL D'UNE PLACE EN ACCUEIL INDIVIDUEL

Coût mensuel  
d'une place 683 €



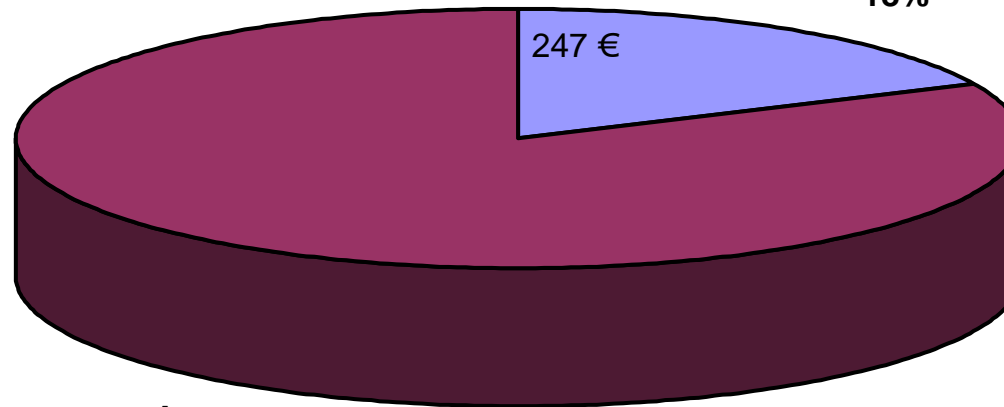
## Accessibilité financière des familles (suite)

### COUT MENSUEL D'UNE PLACE EN ACCUEIL COLLECTIF

Coût mensuel  
d'une place 1370 €

Payé par les  
familles  
18%

\* avec des  
revenus  
mensuels de  
2 192 €



Autre  
82%

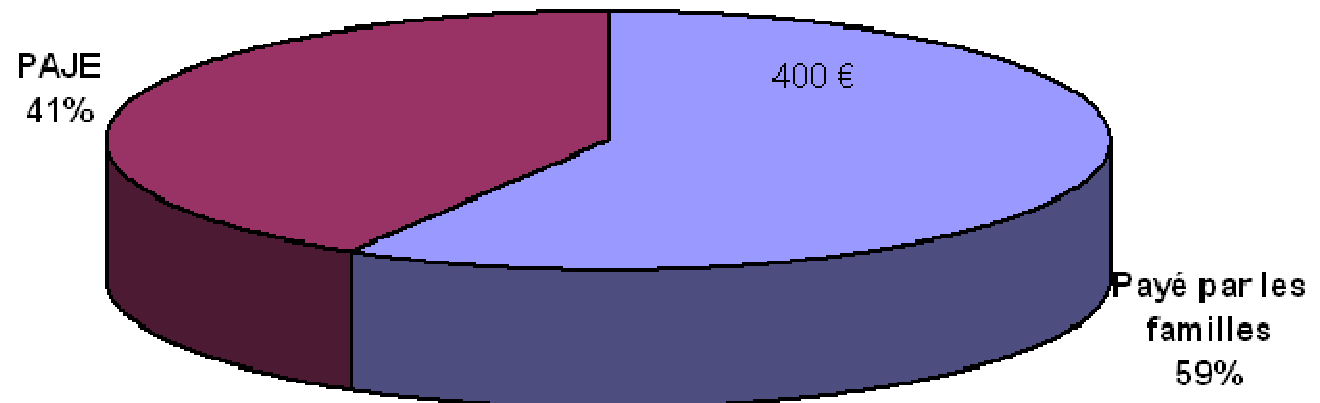


## Accessibilité financière des familles (suite)

### COÛT MENSUEL D'UNE PLACE EN ACCUEIL INDIVIDUEL

Coût mensuel  
d'une place 683 €

\* avec des  
revenus  
mensuels de  
2 192 €



# Le Contrat Enfance et jeunesse

## Exemple d'actions qualitatives intégrées dans des CEJ :

- Diversification des modes d'accueil permettant accessibilité financière

 - liste unique d'enregistrement des demandes de parents

 - structures dédiées pour les personnes en insertion

 - soutien aux structures associatives

Merci pour votre attention

